



Demande de soutien au titre de la mesure exceptionnelle en lien avec la crise du COVID 19

Le Département, compétent en matière agricole, entend garantir le maintien des exploitations et productions agricoles de ces structures et ainsi favoriser leur redémarrage post-crise.

Une aide exceptionnelle en faveur de la filière agritouristique de La Réunion est renouvelée pour l'année 2021 sur la base d'un forfait de 1 500 € par structure.

Pour en bénéficier, il vous est demandé de compléter, signer ce document et transmettre les éléments demandés auprès du service Agritourisme de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

0262 96 20 50

<u>j.francois.begue@reunion.chambagri.fr</u>/<u>jose.fontaine@reunion.chambagri.fr</u> <u>sophie.begue@reunion.chambagri.fr</u>

Je soussigné, Mr/Mme
demande l'aide exceptionnelle aux exploitations agritouristiques affectées par les fermetures
administratives.

J'atteste:

- Sur l'honneur être à jour de ma cotisation AMEXA au 31/12/2020
- De l'exactitude des éléments déclarés et fournis au titre de cette présente demande d'aide
- Être informé(e) qu'en cas de déclaration inexacte je pourrai être amené(e) à rembourser tout ou partie des sommes versées

Je m'engage à:

- Ne pas m'opposer aux opérations, conduites par le Département ou ses opérateurs délégués, relevant de la mise en œuvre du contrôle, de l'évaluation et de la promotion de la présente aide et donc de ma présente demande.
- Fournir la photocopie lisible des pièces suivantes : Pièce d'identité du demandeur;
 Déclaration AMEXA de moins de trois mois ; Document INSEE précisant l'activité touristique (CFE Chambre) ou attestation du réseau touristique ; un relevé d'identité bancaire ; ce document rempli et signé.
- Conserver toutes pièces permettant de vérifier l'exactitude des éléments fournis au titre de la présente demande d'aide.

Impacté par l'absence d'activité	du fait de la	prolongation	de la	crise	sanitaire,	je demande	l'aide
spécifique pour l'agritourisme.							

Fait à	le/	/Signature